

PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique  
Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial  
Bureau des procédures environnementales et foncières  
Affaire suivie par Véronique PETITEAU  
☎ 02.40.41.47.76  
Dossier : 97-3342  
[veronique.petiteau@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:veronique.petiteau@loire-atlantique.gouv.fr)  
Dossier : 97-3342

Nantes, le

11 JUIL. 2018

**Information sur l'existence d'un avis tacite  
de l'autorité environnementale**

**Pétitionnaire :** SCEA DU MOULIN DE SION – Margat 44110 SOUDAN

**Nature du projet :** implantation d'une maternité collective porcine

L'autorité environnementale a été officiellement saisie le 29 décembre 2017.

En raison de la suspension de délai pour demande de dépôt de compléments, la date butoir de l'émission de l'avis de l'autorité environnementale a été reportée au 22 juin 2018.

L'autorité environnementale n'a pas émis d'observation dans le délai imparti. Par conséquent, en application de l'article R.122-7 du code de l'environnement, son avis est réputé tacite sans observation.

La présente information fera l'objet :

- d'une notification au pétitionnaire,
- d'une consignation au dossier soumis à l'enquête publique,
- d'une publication sur le site internet de la préfecture.

**La PRÉFÈTE,  
Pour la Préfète et par délégation,  
le directeur de la coordination  
des politiques publiques  
et de l'appui territorial**

**Jean-Philippe AUBRY**



*N.B. : Cet avis ne préjuge pas de la décision finale qui interviendra au terme de l'instruction, après recueil et analyse de l'ensemble des avis prévus par les textes.*